

UN PROCÈS FONDATEUR

Philippe Liotard

En octobre 1993, un procès s'ouvre à Mâcon. Sur le banc des victimes, deux jeunes filles, Michelle Rouveyrol et Catherine Moyon de Baecque. Face à elles, quatre hommes, athlètes de haut niveau, dont deux membres de l'équipe de France de lancer de marteau, accusés « *d'attentat à la pudeur avec violence, contrainte ou surprise* », accusation requalifiée en appel « *d'agressions sexuelles autres qu'un viol* ».

Ce qui en a fait un procès fondateur, c'est que pour la première fois la justice française était saisie pour juger des athlètes de haut niveau en activité, coupables d'avoir exercé à l'encontre de deux jeunes sportives des violences sexuelles. À cet effet, « l'affaire des lanceurs de marteau » a posé de manière centrale la question des rapports de domination des hommes sur les femmes. Mais elle a également questionné des rapports plus spécifiques au monde sportif : ceux des athlètes à l'institution, des athlètes aux entraîneurs, de l'institution aux résultats, etc.

La presse a souligné l'impact symbolique d'un tel procès. Pour la première fois, des sportives brisaient le tabou du droit de cuissage. L'affaire rendue publique a révélé des pratiques habituellement tenues secrètes. Depuis le procès, de nombreux témoignages ont été recueillis et la justice devra même juger dans les mois qui viennent un entraîneur mis en examen et laissé en liberté sous contrôle judiciaire pour « *viol sur mineure de moins de quinze ans, par personne ayant autorité* ».

Les réactions enregistrées à l'occasion du procès de Catherine Moyon de Baecque et de Michelle Rouveyrol fournissent l'occasion d'analyser les imaginaires qui organisent les rapports sociaux entre les hommes et les femmes de même que ceux qui portent sur l'institution sportive.

Le travail d'interprétation des discours nous permettra de comprendre les mécanismes de reproduction de la domination masculine, mais aussi d'exprimer les mises en causes comme les résistances concrètes à cette domination à l'intérieur du monde sportif.

Les moyens retenus pour atteindre ces objectifs s'ancrent dans l'analyse du discours produit par l'affaire. À cet effet, quatre types de sources sont exploitées : des témoignages d'athlètes victimes ; le récit médiatique ensuite ; le dossier pénal (dépositions, plaidoiries, réquisitoires, arrêtés du jugement) ; enfin, les propos tenus par les acteurs de l'institution : entraîneurs, cadres sportifs, psychologues, etc.

Les témoignages indiquent les significations que les acteurs accordent à ce qu'ils ont vécu. Qu'il s'agisse de la description des faits, des intentions supposées, des justifications proposées, des rationalisations exprimées ou des jugements de valeur proférés, ils mettent en évidence les perceptions subjectives des protagonistes. L'intersubjectivité devient lisible par le croisement de ces témoignages entre eux et celui des diverses réactions enregistrées à propos des violences. Ils constituent le matériau de base de cette étude. L'autorité des témoignages utilisés provient de l'implication des témoins dans des violences sexuelles, ou bien en qualité de victimes ou bien comme membres de l'institution sportive, ou bien encore en tant qu'observateurs de comportements propres à éclairer les mécanismes analysés. Malgré la difficulté du recueil des témoignages – due au caractère tabou des violences sexuelles en général –, les victimes ont parlé (certaines pour la première fois) parce qu'elles ont perçu que leur histoire pouvait et devait être entendue.

Parallèlement, trois autres types de sources ont été exploités. L'analyse critique du discours médiatique renseigne sur la réception publique de l'affaire. Elle permet de repérer les idées les plus communément partagées, les croyances les plus spontanément admises. Elle indique aussi les mutations sociales du pensable et de l'acceptable.

Le dossier pénal renseigne de son côté sur les significations accordées aux violences par les différents protagonistes. Le jeu des plaidoiries et des réquisitoires atteste du conflit des interprétations entre les différentes parties.

Enfin, les propos tenus par les acteurs de l'institution traduisent à la fois le débat interne que l'affaire a déclenché et les rationalisations formulées publiquement. Le rapprochement entre les cor-

respondances privées, les rapports officiels, les prises de position publiques et les questionnements internes traduit le jeu du différend et du consensus. Les échanges épistolaires entre les acteurs de l'institution rendent compte à la fois du fonctionnement des pouvoirs et de leur mise en question.

L'articulation de ces différentes sources permet de mettre en évidence les logiques qui rendent possible les violences sexuelles.

Index des témoignages cités :

Afin de conserver l'anonymat des personnes qui le désiraient, un prénom d'emprunt est utilisé pour repérer les différents témoignages.

Témoignages de victimes :

Aline, lanceuse de disque
Anne-Marie, athlète
Anne-Sophie, basketteuse
Béatrice, lanceuse de marteau
Clémence, lanceuse de marteau
Michelle, lanceuse de marteau
Magali, nageuse
Marie, voile
Mathilde, sprinteuse
Valérie, volleyeuse

Témoignages d'entraîneurs ou d'athlètes :

Jean-Christophe, ancien entraîneur de lancer de marteau
Jean-Claude, entraîneur d'athlétisme
Luis Fernandez, psychologue
Marcel, entraîneur à l'INSEP au moment des faits
Roger, membre du bureau fédéral de la FFA au moment du procès
Thierry, ancien international d'athlétisme, à l'INSEP au moment des faits

Ces témoignages ont été recueillis directement ou ont été consignés par écrit dans des courriers qui m'ont été adressés. En outre, Michelle Rouveyrol, Catherine Moyon de Baecque et Richard Montaignac m'ont permis d'accéder à des documents personnels ou confidentiels du plus grand intérêt pour les réflexions qui suivent.